

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 16 octobre 2023

Délibération n°2023-41

Objet : [DELIBERATION] Proposition de dérogation pour une extension du cycle universitaire portant sur les formations en apprentissage.

Pièce(s)-jointe(s) :

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

VU le code de l'éducation ;

VU le Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

VU le Décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;

VU l'avis rendu par le conseil de gestion de l'UFR ST ;

VU l'avis rendu par la CFVU du 13/03/2023 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : La Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur le prolongement exceptionnelle du cycle universitaire 2023-2024 pour les formations en apprentissage mentionnées ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU adopte à l'unanimité l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau :

| NOM_GROUPE | FORMATION | date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024 | Nbre étudiants concernés |
|---------------|--|---|--------------------------|
| M2 APA-S 45 | MASTER Activité Physique Adaptée et Santé | 02/09/2024 | 12 |
| M2 ERGOMOT 45 | MASTER STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique Ergonomie de la motricité | 03/09/2024 | 9 |
| M2 FMB 45 | MASTER Agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt et mobilisation des bois | 03/09/2024 | 14 |

Article 2 :

La CFVU adopte [9 voix POUR - 2 voix CONTRE – 10 ABSTENTIONS] l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau :

| NOM_GROUPE | FORMATION | date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024 (M2) et 2024-2025 (M1) | Nbre étudiants concernés |
|-------------------|---|--|--------------------------|
| M2 EMD 18 | MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic | 12/09/2024 | 19 |
| M2 ICMS 45 | MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes | 13/09/2024 | 16 |
| M2 STAPS AMVSL 45 | MASTER Aménagement, management valorisation événementielle des espaces sportifs et de loisir | 13/09/2024 | 14 |
| M1 EMD 18 | MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic | 11/09/2025 | 20 |
| M1 ICMS 45 | MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes | 12/09/2025 | 21 |

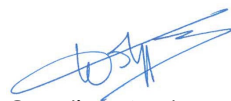
Article3 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

| | | | |
|-----------------------|----|-----------------------|----|
| Effectif Statutaire : | 40 | Quorum : | 20 |
| Membres en exercice : | 39 | Membres présents : | 18 |
| | | Membres représentés : | 3 |
| | | Total : | 21 |

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 07/11/2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La directrice générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.